

HAÏTI

ENJEU

Suite au rétablissement de la démocratie en 1994, le gouvernement haïtien est à établir les institutions et mécanismes qui garantiront l'existence d'un État de droit. Il doit également chercher à punir les responsables des violations des droits de la personne survenues pendant la période du coup d'État de 1991 à 1994.

CONTEXTE

Le 30 septembre 1991, un coup d'État militaire forçait le président Jean-Bertrand Aristide, élu démocratiquement en décembre 1990, à s'exiler hors d'Haïti jusqu'en octobre 1994. Cette période fut marquée par des violations massives des droits de la personne. Depuis le retour du régime démocratique, la situation des droits de la personne s'est considérablement améliorée: des élections législatives, municipales et présidentielles ont eu lieu, l'armée haïtienne a été dissoute, et une Police nationale civile a été constituée. La répression systématique a pris fin et la liberté d'expression a été rétablie. Haïti bénéficie de l'appui de la communauté internationale sous forme d'une mission de maintien de la paix de l'ONU (la MANUH) et d'une mission d'assistance dans le domaine des droits de la personne, formée conjointement par l'ONU et l'Organisation des États Américains (la MICIVIH).

Au début 1995, le président Aristide a annoncé la création d'une Commission nationale de la Vérité et la Justice, chargée de faire la lumière sur les exactions commises pendant les trois années du coup d'État. Celle-ci a remis son rapport au président René Préal peu après son investiture en février 1996. Le rapport recommande que les principaux responsables des violations soient traduits en justice et que leurs victimes reçoivent une compensation financière.

Malgré les progrès importants réalisés depuis octobre 1994, le bilan du gouvernement actuel est terni par certains abus commis par les forces de l'ordre. Ainsi, le meurtre de deux hauts responsables d'un petit parti politique d'opposition en août 1996 a été attribué à des membres de la garde présidentielle, et la Police nationale a été coupable de plusieurs exécutions sommaires et d'usage abusif de la force au cours des derniers mois. De plus, le système judiciaire fonctionne encore très mal, et la majorité des prisonniers doivent attendre de longs mois avant de subir leur procès, même dans des cas de délits mineurs. Les conditions de détention sont souvent déplorables. Le gouvernement est toutefois conscient de ces problèmes et cherche à les régler: il a créé un inspectorat-général de la police, qui a commencé en septembre à prendre des mesures disciplinaires contre les policiers coupables d'abus, il a procédé à une purge de la garde présidentielle, et il a entrepris une réforme du système judiciaire.

Le gouvernement haïtien a récemment demandé au Rapporteur spécial sur la violence faite aux femmes d'enquêter sur les abus commis contre celles-ci par les putschistes. La situation des groupes les plus vulnérables, dont les femmes et les enfants, est rendue plus difficile par la pauvreté du pays. La situation des enfants employés comme domestiques non-salariés a d'ailleurs été dénoncée par le Rapporteur-spécial de l'ONU pour Haïti.